



ISERE
38360 NOYAREY

Extrait du registre des délibérations et des décisions administratives du Maire

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 19 octobre 2020

DELIBERATION N° 2020/037

L'an deux mille vingt, le 19 octobre, à 18h30, le Conseil municipal de la Commune de NOYAREY, convoqué le 14 octobre 2020, s'est réuni à la Salle Poly'Sons sous la présidence de Madame Nelly JANIN QUERCIA, Maire de la Commune de NOYAREY.

PRESENTS :

Nelly JANIN QUERCIA, Nathalie GOIX, Gérard FEY, Sandrine MOUTIN, Sandrine CURTET BENITSKI, Didier PERRIN, Christian BERTHIER, Aldo CARBONARI, Patrick COMMERE, Stéphane COUDERT, Marie-José GROS COISSY, Pierre GUIGA, Benedicte GUILLAUMIN, Annie PONTHEUX, Kévin PORTIER, Prazeres RIBEIRO

ABSENTS AYANT

DONNE POUVOIR :

Sophie CUTAJAR à Nelly JANIN QUERCIA, Alfio PENNISI à Nathalie GOIX

EXCUSES :

Sophie CUTAJAR, Alfio PENNISI

Nombre de conseillers en exercice :	19
Nombre de conseillers Présents :	16
Nombre de conseillers votants :	18



DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Kévin PORTIER a été désigné comme secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28/07/2020

Madame Nelly JANIN QUERCIA, Maire, propose l'approbation du procès verbal du Conseil municipal du 28/07/2020. Il est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION N° 2020/037 : MISSION SPECIALE CONGRES DES MAIRES 2020 A PARIS

Madame Nelly JANIN QUERCIA, Rapporteure,

RAPPELLE que, conformément à l'article L 2123-18 du Code général des collectivités territoriales, le Maire, les adjoints et les conseillers municipaux qui accomplissent des missions dans l'intérêt communal, peuvent prétendre au remboursement de frais que nécessite l'exécution de mandats spéciaux.

EXPLIQUE que Madame Sandrine CURTET, Monsieur Yoann SALLAZ-DAMAZ et le Maire, Mme Nelly JANIN QUERCIA, ont pour projet de se rendre au Congrès des Maires organisé par l'Association des Maires de France à Paris les 24, 25 et 26 novembre 2020 en fonction de l'évolution du cadre sanitaire ;

PROPOSE de donner mandat spécial au Maire, à Madame Sandrine CURTET, et à Monsieur Yoann SALLAZ-DAMAZ, dans le cadre de ce déplacement au Congrès des Maires de France ;

INDIQUE que les frais liés à ce déplacement, engagés pour l'exécution de cette mission spéciale, leur seront remboursés dans la limite des bases forfaitaires.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DONNE son accord.

Décision adoptée à l'unanimité. (Abstentions : Christian BERTHIER, Aldo CARBONARI, Benedicte GUILLAUMIN)

Affiché le : 23/10/20
Reçu en préfecture le : 21/10/20
Exécutoire le : 23/10/20

Pour extrait conforme au registre des
Délibérations et des décisions administratives

Noyarey, le 20 octobre 2020,

Le Maire

Nelly JANIN QUERCIA

